



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2018-2022

Rapport au Conseil général

Version : 1.0 – TH 277756

Date : 28.11.2016

Révisions

Date	Versio n	Description	Auteur(s)
22.11.2016	0.1	Création et rédaction du document, envoi pour vérification et contrôles à l'AFI	CCU
23-26.11.2016	0.2	Diverses adaptations et intégration des tableaux	CCU
28.11.2016	0.3	Validation pour envoi à la CGF	CC
29.11.2016	0.4	Modification après 1 ^{ère} lecture CC	CCU
30.11.2016	1.0	Validation finale du document	CC

Table des matières

1.	Résumé.....	4
2.	Eléments et hypothèses retenus.....	5
2.1.	Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal	5
2.2.	Priorités du Conseil communal.....	6
2.3.	Evolution des effectifs	6
2.4.	Volume des investissements	7
2.5.	Hypothèses de calcul.....	8
2.6.	Recettes fiscales	8
2.7.	Péréquation financière.....	8
2.8.	Consolidation financière.....	9
3.	Compte de résultat	9
4.	Compte des investissements.....	10
5.	Besoins en financement, évolution de la dette	13
6.	Piste des améliorations financières	13
6.1.	Assainissement de la caisse de pensions.....	13
6.2.	Gel des rémunérations	13
6.3.	Revalorisation du patrimoine financier	13
6.4.	Transports publics	14
6.5.	Adaptation du coefficient fiscal.....	14
7.	Conclusion	14

Liste des tableaux

Tableau 1 :	EPT par unité administrative et évolution 2018-2022	7
Tableau 2 :	Evolution du compte de résultat 2017-2022, en CHF	10
Tableau 3 :	Investissements en valeur nette par projets (en jaune les crédits déjà votés).....	11

Madame la présidente,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Résumé

Conformément aux nouvelles règles législatives, notre Conseil vous soumet pour approbation le plan financier et des tâches (PFT) 2018-2022 au travers du présent document. Celui-ci est basé sur les éléments en notre possession au jour de son émission, notamment les réformes initiées par l'Etat et la Commune. Il a été construit par chaque unité administrative et représente donc une consolidation des dépenses et recettes prévisibles pour le bon fonctionnement de notre Commune. Il s'agit donc d'une planification du fonctionnement financier de notre Commune pour les prestations actuellement fournies à nos citoyens, avec l'intégration de certains éléments et certaines hypothèses qui vous sont détaillés ci-après.

Ce document annuel reste construit sur la base de l'année précédente afin de maintenir tant que possible une unité de réflexion. Il reste cependant très dépendant des décisions cantonales, lesquelles ont tendance ces derniers temps à être un peu « à géométrie variable ». Cette base de travail doit donc être considérée avec un certain recul, ce que le Conseil communal fait jour après jour.

Dans un constat général, nous pouvons relever les besoins supplémentaires en EPT pour le fonctionnement de base de notre collectivité. En effet, les dossiers sont de plus en plus complexes, leur traitement demande un temps incomparable par rapport aux années 2000-2010. Une rapide vision de la situation d'autres communes d'importance nous amène à confirmer ce fait. Avec un taux de 0,82 collaborateur pour 100 citoyens, nous pouvons être très largement considérés comme efficaces et peu (trop peu) pourvus en personnel. Quand bien même les comparaisons ne sont pas possibles sans analyse plus profonde, ce taux peut être estimé à 2,20 pour une des grandes villes, à 1,36 et à 2,20 pour deux des communes d'environ 10'000 habitants. Nous approfondirons ces propos durant l'année 2017 lorsque les dossiers très sensibles de péréquation auront libéré notre agenda.

Ce plan sera certainement intégré au rapport sur le budget pour les prochaines années en tenant compte également des années particulières que sont celles suivant des élections. En effet, cette planification doit éviter de faire doublon avec le plan de législation du Conseil communal.

Sur la base des hypothèses retenues qui vous sont détaillées ci-après, et sans tenir compte des mesures de transferts de charges de l'Etat, l'équilibre ne pourra être que difficilement atteint en 2018. Les années 2019 à 2022 présentent un même degré de risque financier. La légère amélioration prévisible dès 2019 provient des projets en cours dans le domaine éolien notamment, cela pour autant que notre Commune procède aux investissements nécessaires pour bénéficier des rendements correspondants.

Par contre, le principe d'autofinancement des investissements à hauteur de 80 % pourra certainement être garanti dans le sens strictement légal, soit la prise en compte des amortissements totaux du patrimoine administratif. Nous vous rappelons que la réévaluation de ces biens augmente de manière importante les amortissements comptables, engendrant ainsi une possibilité accrue d'investissements. Mais cela est bien entendu sans prendre en compte le prélèvement annuel à la réserve d'amortissements au passif de notre bilan.

Ces prévisions n'ont encore rien d'inéluctable. Elles méritent donc d'être appréciées avec précaution. Mais alliées aux incertitudes générées par le programme d'assainissement de l'Etat, l'amélioration du rendement de notre parc immobilier et de nos autres participations financières semble absolument nécessaire afin d'éviter une augmentation du coefficient d'imposition. Le Conseil communal y travaille, mais ne peut rien faire sans le soutien et les effectifs de ses collaboratrices et collaborateurs.

2. Eléments et hypothèses retenus

Les prévisions à moyen terme, et même actuellement à court terme, sont toujours entourées de nombreuses incertitudes. Quand bien même cet état de fait est important et que notre règlement sur les finances ne le demande plus formellement, le Conseil communal vous présente son évaluation pour les cinq prochains exercices.

Celle-ci doit néanmoins permettre aux Autorités de prendre ou garder un cap, de fixer des priorités, et aux unités administratives de mieux planifier leurs charges et leurs recettes. Le PFT qui vous est proposé inclut les éléments connus à ce jour. Il tient également compte des prévisions du Conseil communal sans création d'éventuelles nouvelles prestations.

2.1. Réformes et programme d'assainissement au niveau cantonal

Plusieurs problématiques sont à notre porte. Nous en énumérons un certain nombre ci-après :

- a) Le dossier de la péréquation intercommunale reste très incertain. Celui-ci vous a été détaillé dans le projet de budget 2017. Cependant, plusieurs parties de ce dossier doivent obtenir des réponses dont la péréquation des surcharges structurelles et celle liée aux domaines pré-parascolaires et scolaires.
- b) L'assainissement des finances cantonales est en cours de mise en place. Les renseignements à ce jour sont assez énigmatiques. Cependant nous pouvons estimer que la charge liée aux divers thèmes avoisinera les CHF 2,5 millions.
 - a. Selon les pistes connues, nous vous précisons les intentions du Conseil d'Etat en matière de « patrimoine routier ». La modification de la loi sur les routes et les voies publiques, plutôt la nouvelle loi spécifique, transférera plusieurs tronçons cantonaux à la charge des communes. D'une part certaines voies de communication entre les villages seront nouvellement propriété de notre Commune (par exemple le tronçon Fontaines – Chézard-Saint-Martin) et les tronçons cantonaux en partie urbaine seront à charge d'entretien par les communes ;
 - b. Par contre, nous escomptons que les mesures d'assainissement de l'Etat se fassent également dans les domaines cofinancés par les Communes. Si des économies sont réalisées par l'Etat dans le domaine social par exemple, notre part au pot commun s'en trouverait ainsi diminuée.
- c) Les objectifs fixés par la nouvelle loi sur l'accueil des enfants (LAE), du 28 septembre 2015, avec valeur au 1^{er} août 2015, continuent de porter leurs effets. Ceux-ci demandent un taux de 20 % de couverture des besoins pré- et parascolaires d'ici à 2020. Bien que des efforts aient été entrepris chaque année dans notre Commune, certaines extensions seront donc inéluctables.
- d) L'adaptation de la fiscalité des personnes physiques a été momentanément abandonnée en ces temps de finances difficiles à l'Etat. Ainsi, la diminution de la part fiscale du propre logement (valeur locative) ou l'augmentation de certaines déductions sont mises en attente. Le dossier n'étant pas abandonné

par le Conseil d'Etat, les résultantes financières seront à prendre en compte à l'avenir. Devant cette incertitude temporelle, le conseil communal n'a donc pas pris compte de cet élément.

- e) Les régions du réseau urbain neuchâtelois (RUN) sont en cours de définition des lignes stratégiques d'un nouvel accord politique entre régions et Conseil d'Etat, soit la renégociation des anciens « contrats-région ». Ces accords, traitant uniquement de grandes lignes de principe, privilégieront des axes différents entre les régions et devraient être ainsi repris par le Conseil d'Etat dans son programme de législature, tout comme le fera également le Conseil communal pour le sien. A l'instant de la rédaction de ce rapport, il nous est impossible d'en faire une prévision de mesures précise, donc d'en estimer le financement éventuel.

2.2. Priorités du Conseil communal

Les enjeux de la conjoncture obligent le Conseil communal à prendre une ligne moins dynamique pour les prochaines années. Certains objectifs depuis la fusion sont « mis de côté » afin de conserver le peu de moyens à disposition à la bonne réalisation de projets porteurs pour le futur communal.

Ainsi, le Conseil communal s'est concentré sur les effets à venir de la consolidation des tâches déjà démontrées par le fonctionnement actuel. Cependant, plusieurs axes prioritaires ressortent de cette planification, ceux-ci seront précisés dans notre plan de législature :

- a) réaliser le premier plan d'aménagement communal (PAL). Le début des travaux est prévu en 2017 avec l'ambition d'une mise en application effective dans les deux à trois ans ;
- b) développer au moins deux des trois parcs éoliens situés sur notre territoire. Le Conseil communal souhaite vivement que les démarches effectuées soient ponctuées par une réelle mise en fonction des premières éoliennes en 2018 ;
- c) adapter les structures administratives et logistiques à l'évolution démographique importante de notre Commune ;
- d) poursuivre le développement des structures communales parascolaires afin d'obtenir la couverture du taux légal en la matière ;
- e) maintenir les prestations actuelles à la population, notamment éviter des baisses dans les domaines clés déterminés par nos Autorités, et de compétence de l'Etat, soit par exemple les transports publics ;
- f) mettre en place la nouvelle zone d'activités économiques du Chillou.

Ces six volets se traduiront par une légère évolution des besoins en personnel de certaines unités administratives et logistiques ainsi que par des investissements plus conséquents, notamment dans le développement des parcs éoliens ainsi que de la zone d'activités économiques du Chillou. Si la terminologie d'investissements est utilisée pour toutes les dépenses en lien à des projets pluriannuels, il est important de considérer les deux éléments mentionnés ci-avant comme étant des projets à fort retour sur investissements.

2.3. Evolution des effectifs

Ce chapitre définit les besoins en collaborateurs pour la bonne marche des affaires de la Commune. Il a pour but de déterminer la masse financière à présenter dans le PFT 2018-2022, mais également à démontrer les enjeux à futur relatifs au volume d'équivalent plein temps (EPT).

Plan financier et des tâches 2018-2022

Rapport au Conseil général

Le Conseil communal, à ce stade, ne s'est pas prononcé formellement sur les demandes des unités administratives. Il devra encore étudier de manière précise ces besoins annoncés et en déterminer la pertinence ainsi que réfléchir dans quelles mesures une organisation différente pourrait éviter l'engagement de personnel. Dans sa première analyse, le Conseil communal a pris en compte le nombre de citoyens de la Commune. Comme déjà indiqué à d'autres occasions, une croissance de 10 % a été démontrée entre la fusion et 2018.

Le tableau ci-dessous vous précise les besoins par unités administratives sur les années du PFT :

Tableau 1 : EPT par unité administrative et évolution 2018-2022

UA / EPT yc apprenti-e-s	2017	2018	2019	2020	2021	2022	Remarques
Aménagement du territoire et transports	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	
Chancellerie	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	3.5	
Comptabilité générale	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	3.3	
Conseil communal	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	
Contrôle des habitants et état civil	3.4	3.7	3.7	3.7	3.7	3.7	L'évolution constante de la population nécessitera un jour ou l'autre une revue de l'effectif.
Développement économique et finances	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	
Eaux, environnement	11.1	12.1	12.1	12.1	12.1	12.1	Une personne de plus à l'assainissement côté technique.
Ecoles	9.8	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0	Service socio-éducatif: en raison de l'augmentation du nombre d'élèves, ce service se trouve sous-doté.
Energie	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	
Gérance du patrimoine	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0	27.0	
Parascolaires	16.5	18.5	20.5	22.0	22.5	22.8	Educatrices et auxiliaires nécessaires à l'ouverture des différents projets de Montmollin 2017, GSC 2018, Cernier 2019 et augmentation usuelle 2020-2022.
Prévoyance sociale	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	7.3	
Ressources humaines	6.6	6.7	6.7	6.7	6.7	6.7	Augmentation de 0,1 EPT lié à la création d'un poste de chargé de la sécurité au travail selon obligations légales. Ce 0,1 EPT a déjà fait partie de l'effectif des RH mais non utilisé depuis septembre 2015.
Sécurité	5.5	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9	Adaptation des effectifs SDI, largement subventionnée par l'ECAP.
Sports, loisirs, culture, jeunesse	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	6.4	
Travaux publics et forêts	29.5	32.5	32.5	32.5	32.5	32.5	Une personne de plus par zone au niveau technique et augmentation d'un 20% pour un collaborateur déjà en poste.
Cumul	139.7	146.7	148.7	150.2	150.7	151.0	

Nous rappelons que les chiffres ci-dessus intègrent les EPT pour les apprentis, nous devons retraiter cela à futur afin de séparer ces deux types de collaboration.

2.4. Volume des investissements

Ainsi que le démontre la planification détaillée des investissements qui vous est fournie au chapitre 4 de ce rapport, les besoins dépassent la marge d'investissements en 2018 et 2019. Le degré d'autofinancement de 80 % risque de ne pas pouvoir être garanti.

Le Conseil communal ne vous fournit pas à ce jour de solutions de réduction supplémentaires des investissements. En effet, l'analyse du patrimoine financier de notre Commune doit encore compléter notre raisonnement sur le volume financier disponible à ce titre. Une estimation à la hausse de notre patrimoine immobilier aura une incidence positive sur notre fortune communale, engendrant de fait des potentialités plus importantes de financement.

2.5. Hypothèses de calcul

Le PFT est en outre basé sur les hypothèses de calcul suivantes :

- a) modification des EPT sur la base des éléments fournis au point 2.3 ;
- b) augmentation annuelle de la masse salariale de 0,5 % sur la base de deux échelons sur la période pour nos collaborateurs administratifs et techniques et d'une évolution fixe en pourcentage pour les enseignants. Aucun renchérissement n'est prévu sur le début de la période, l'indexation négative n'ayant pas été imputée à ce jour sur les salaires des collaborateurs ;
- c) augmentation des biens, services et marchandises selon les besoins des diverses unités administratives ;
- d) augmentation annuelle des charges d'aide sociale de l'ordre de 4 %, conformément aux objectifs du Conseil d'Etat ;
- e) calcul des amortissements sur la base d'un taux moyen de 5 % des investissements planifiés ;
- f) vu la stabilité des taux d'intérêt et des indicateurs actuels, les charges et revenus financiers ont été estimés comme constants pour les anciens emprunts. L'adaptation du volume d'emprunts sur la base du plan de financement prévisible 2018-2022 a été calculée au taux moyen de 1,5 %.

2.6. Recettes fiscales

Le Conseil communal a privilégié une estimation réaliste des recettes fiscales pour les années 2018 à 2022, tenant compte des éléments à notre connaissance au 31 octobre 2016 en matière de masse fiscale, ainsi que de la bascule fiscale votée par le Grand Conseil en 2015. Les effets de cette bascule sont expliqués dans le budget 2017. Le Conseil communal a admis la prise en compte de l'évolution de notre population à hauteur de 1,0 % par an avec un effet similaire sur la fiscalité des personnes physiques.

Ces données feront encore l'objet de discussions lors de la session de décembre 2016 du Grand Conseil neuchâtelois, notamment en raison d'un décret urgent multipartis demandant l'abandon de la bascule de l'imposition des frontaliers. En réponse, le Conseil d'Etat propose de différer les points fiscaux des personnes physiques en faveur des communes en 2017 au profit du maintien de la quotité 78/122 des recettes des frontaliers, tout en ajoutant une refonte de la péréquation des surcharges structurelles et une adaptation de la péréquation des recettes des personnes morales. Il nous est impossible de préjuger des décisions qui seront prises en la matière, nous en resterons donc à la base légale en vigueur à ce jour.

2.7. Péréquation financière

Ce dossier a déjà été évoqué dans le cadre du budget 2017, nous n'y reviendrons pas en détail dans ce rapport. Par contre, nous avons pris en compte les évaluations financières suivantes dans le PFT :

- Péréquation des surcharges structurelles – amélioration de CHF 2,3 millions par rapport au budget 2017.
Notre versement de CHF 3,3 millions en faveur des autres communes du canton pour leurs charges structurelles doit être adapté à une juste réalité. Nous la considérons à hauteur de maximum CHF 1 million. Cette amélioration est inscrite dans notre plan dès 2018.

- Péréquation des domaines pré- parascolaire et scolaire – amélioration de CHF 2,0 millions par rapport au budget 2017.

Notre structure démographique très jeune doit nous permettre une prise en compte des frais, notamment scolaires, particulièrement élevés dans notre Commune. Ainsi, dans une estimation grossière, la création d'un pot commun de même type que les frais des services sociaux doit permettre à notre Commune de diminuer de CHF 2 millions sa part à ces domaines. La date de mise en vigueur n'est cependant pas claire à ce jour. Nous escomptons dans ce plan financier une mise en application dès 2018. L'impact de cette mesure pourrait toutefois être fortement réduit par un report de charges de l'Etat vers les Communes en matière de pédagogie spécialisée et d'orthophonie.

Les enjeux sont donc d'importance dans ce cadre. Notre énergie est forte pour une résolution favorable et rapide pour notre collectivité.

2.8. Consolidation financière

A ce stade, le PFT ne tient pas compte des mesures figurant dans le programme de consolidation financière. Mais il va de soi que des mesures structurelles ou temporaires ou une augmentation du coefficient fiscal communal devraient être envisagées pour pallier les transferts de charges projetés dans le cadre du programme d'assainissement de l'Etat et pour résorber les déficits que laisse entrevoir le PFT.

3. Compte de résultat

Sur la base des hypothèses retenues, donc sans les reports de charges de l'Etat, le résultat opérationnel serait déficitaire de manière durable, à hauteur de CHF 1,7 à 2,8 millions (cf. tableau 2). La couverture de ces sommes doit trouver une solution au travers d'économies éventuelles, de la dissolution du solde de la réserve de réorganisation (2017 en revenus extraordinaires) ou de la réserve conjoncturelle. Les incertitudes encore présentes dans de nombreux dossiers ne permettent pas une prise de position claire à ce jour sur les pistes que le Conseil communal pourrait suivre.

Plan financier et des tâches 2018-2022
Rapport au Conseil général

Tableau 2 : Evolution du compte de résultat 2017-2022, en CHF

COMPTE DE RESULTATS A 3 NIVEAUX	B2017	PFT2018	PFT2019	PFT2020	PFT2021	PFT2022
CHARGES D'EXPLOITATION	81'804'789.25	82'508'335.44	83'473'553.96	84'046'626.47	84'968'496.52	85'569'012.29
30 Charges de personnel	36'050'539.02	36'751'650.00	37'357'950.00	37'119'150.00	37'328'650.00	37'539'050.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exp	18'908'627.75	19'132'850.51	19'389'583.43	19'517'173.58	19'604'885.69	19'715'086.41
33 Amortissement du patrimoine administratif	7'525'816.00	7'921'969.50	8'130'255.10	8'240'037.46	8'231'495.40	7'871'010.45
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	380'081.43	380'081.43	380'081.43	380'081.43	380'081.43	380'081.43
36 Charges de transfert	17'466'936.05	16'848'995.00	16'742'895.00	17'317'395.00	17'950'595.00	18'590'995.00
37 Subventions à redistribuer	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00	600'000.00
39 Imputations internes	872'789.00	872'789.00	872'789.00	872'789.00	872'789.00	872'789.00
REVENUS D'EXPLOITATION	(75'341'141.88)	(79'176'470.13)	(79'344'096.58)	(79'920'328.13)	(80'167'301.98)	(80'240'988.68)
40 Revenus fiscaux	(42'344'400.00)	(42'644'400.00)	(42'944'400.00)	(43'244'400.00)	(43'544'400.00)	(43'844'400.00)
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	-	-	-	-
42 Taxes	(13'695'721.00)	(13'645'715.00)	(13'715'715.00)	(13'775'715.00)	(13'785'715.00)	(13'795'715.00)
43 Revenus divers	(272'003.00)	(284'305.00)	(289'305.00)	(294'305.00)	(299'305.00)	(304'305.00)
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	(3'146'617.88)	(2'444'181.13)	(2'281'757.58)	(2'299'939.13)	(2'179'362.98)	(1'818'999.68)
46 Revenus de transfert	(14'409'611.00)	(18'685'080.00)	(18'640'130.00)	(18'833'180.00)	(18'885'730.00)	(19'004'780.00)
47 Subventions à redistribuer	(600'000.00)	(600'000.00)	(600'000.00)	(600'000.00)	(600'000.00)	(600'000.00)
49 Imputations internes	(872'789.00)	(872'789.00)	(872'789.00)	(872'789.00)	(872'789.00)	(872'789.00)
RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	6'463'647.37	3'331'865.31	4'129'457.38	4'126'298.34	4'801'194.54	5'328'023.61
34 Charge financière	2'243'710.00	2'224'500.00	2'225'500.00	2'226'500.00	2'227'500.00	2'228'500.00
44 Revenus financiers	(3'847'080.10)	(3'877'495.90)	(3'908'215.86)	(3'939'243.02)	(4'470'580.45)	(4'752'231.25)
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	(1'603'370.10)	(1'652'995.90)	(1'682'715.86)	(1'712'743.02)	(2'243'080.45)	(2'523'731.25)
RESULTAT OPERATIONNEL	4'860'277.27	1'678'869.41	2'446'741.52	2'413'555.32	2'558'114.09	2'804'292.35
38 Charges extraordinaires	-	-	-	-	-	-
48 Revenus extraordinaires	(4'860'277.27)	(1'000'000.00)	-	-	-	-
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	(4'860'277.27)	(1'000'000.00)	-	-	-	-
TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS	0.00	678'869.41	2'446'741.52	2'413'555.32	2'558'114.09	2'804'292.35

4. Compte des investissements

Conformément à la fonction de base du PFT, le Conseil communal s'est chargé de définir les projets d'investissements nécessaires au bon fonctionnement de notre Commune durant la période sous référence. Nous n'avons cependant pas planifié les projets d'investissements qui seront nécessaires en 2022, date trop lointaine pour avoir un minimum de cohérence.

Cette planification démontre les importants besoins en termes de structures et d'entretien du patrimoine communal. Cette répartition dans le temps doit être encore adaptée afin de maintenir les objectifs annuels en matière financière, notamment pour la période 2018-2019. Par ailleurs, le déficit annoncé pour le compte d'exploitation demanderait au minimum une compensation par une diminution des investissements, sauf si celui-ci est couvert par la réserve conjoncturelle.

En consultant les projets proposés par le Conseil communal, vous vous apercevrez que les années 2018 et 2019 sont influencées de manière importante par deux projets en cours d'analyse, soit pour 2018 la création d'un dojo aux Geneveys-sur-Coffrane (par des fonds privés) avec la possibilité pour notre Commune de prévoir le déplacement de la buvette et des vestiaires pour les activités extérieures, et pour

Plan financier et des tâches 2018-2022
Rapport au Conseil général

2019 pour une proposition de prise de majorité du capital-actions du projet éolien du Montperreux. Les dispositions du frein à l'endettement seront donc problématiques ces années-là, quoique la participation au capital-actions de la société anonyme prévue en 2019 puisse ressortir de ce calcul en raison de sa nature autoporteuse.

Par ailleurs, nous n'avons pas pris en compte les coûts de la mise en place de notre nouvelle zone d'activités économiques du Chillou. En effet, aucun calcul n'a pu encore avoir lieu, les définitions de cette zone n'étant encore que d'ordre général. Par contre, les frais liés à cette zone, soit principalement l'achat de terrains et la construction des accès et des infrastructures, doivent être compensés par la revente des terrains dûment équipés, voire par la participation des entreprises aux infrastructures développées par la Commune. Ainsi, cette dernière devrait uniquement faire office de transitaire financier sans coûts à sa charge directe. Le développement de ce dossier durant l'année 2017 devrait permettre de vous fournir de plus amples renseignements.

Tableau 3 : Investissements en valeur nette par projets (en jaune les crédits déjà votés)

ti	Invest total	2018	2019	2020	2021
1 Institutions, développement économique, personnel et finances		80'000.00	60'000.00	0.00	0.00
20160601 Acquisition programme de gestion RH Abacus		80'000.00	0.00	0.00	0.00
20190701 Acquisition programme comptabilité analytique Abacus		0.00	60'000.00	0.00	0.00
2 Société, sécurité, énergies et bâtiments		1'250'000.00	11'575'000.00	447'000.00	921'000.00
20150901 Etude du patrimoine administratif (PA)		340'000.00	0.00	0.00	0.00
20151101 Entretien du patrimoine administratif (PA), crédit-cadre		250'000.00	250'000.00	250'000.00	300'000.00
20151701 Boudevilliers, temple		0.00	100'000.00	0.00	0.00
20161304 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Chézard, Champs-Robert 1, assainissement		100'000.00	0.00	0.00	0.00
20161305 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Savagnier, Corbes 7, assainissement		200'000.00	0.00	0.00	0.00
20161306 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Montmollin, Puits 4, assainissement		0.00	30'000.00	0.00	0.00
20161310 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Cernier, Epervier 2, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161312 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Cernier, Epervier 4, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161314 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Temple 3, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161315 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Temple, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161316 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Centre 7-9, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161317 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Bellevue 3, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161318 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Temple 1, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161319 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Centre 10, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161320 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Cernier, Temple, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161321 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Robert 26, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161322 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, Fontainemelon, Robert 28, raccordement CAD		0.00	0.00	0.00	0.00
20161324 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, divers sites, mises aux normes		0.00	85'000.00	0.00	0.00
20161325 Entretien lourd chauffages, crédit-cadre 2016-2019, divers sites, réparations imprévues		10'000.00	10'000.00	0.00	0.00
20170501 Installation de panneaux photovoltaïques, crédit-cadre 2017-2021		100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
20180101 Fontaines, immeuble Grand-Rue 10a		145'000.00	0.00	0.00	0.00
20190101 Boudevilliers, mur du cimetière		0.00	0.00	97'000.00	0.00
20190301 Cernier, immeuble Cernier Centre-Dalles d'étages		0.00	0.00	0.00	521'000.00
20190501 Nouveau compresseur d'air pour le remplissage des bonbonnes ARI SDI VdR		55'000.00	0.00	0.00	0.00
20171901 Etiquettes énergétiques, crédit-cadre 2017-2018		50'000.00	0.00	0.00	0.00
20190901 Participation au parc éolien du Mont Perreux		0.00	11'000'000.00	0.00	0.00
3 Travaux publics, eaux, environnement et forêts		6'188'300.00	5'166'000.00	1'377'351.00	3'185'000.00
20123104 Boudevilliers, Sous-le-Village, équipement de quartier - Assainissement		0.00	550'000.00	0.00	0.00
20123401 Améliorations foncières - La Côtière, part communale		21'000.00	21'000.00	36'216.00	0.00
20123405 Améliorations foncières - Savagnier-Dombresson, part communale		21'000.00	18'000.00	18'000.00	18'000.00
20123406 Améliorations foncières - Savagnier-Dombresson, part propriétaire		12'000.00	12'000.00	12'000.00	12'000.00
20123603 Savagnier, trottoirs et chemin piétonnier - route Crédit complémentaire		0.00	0.00	0.00	0.00
20150201 Désaffectation ancienne STEP		0.00	0.00	0.00	0.00
20150501 A4EOVR		500'000.00	0.00	0.00	0.00
20150601 Chézard-St-Martin, rue des Esserts, réalisation mesure du PGEE-Routes		0.00	150'000.00	26'000.00	0.00
20150602 Chézard-St-Martin, rue des Esserts, réalisation mesure du PGEE-Eau potable		0.00	200'000.00	35'000.00	0.00
20150603 Chézard-St-Martin, rue des Esserts, réalisation mesure du PGEE-Assainissement		0.00	270'000.00	49'000.00	0.00

Plan financier et des tâches 2018-2022
Rapport au Conseil général

tr	Invest total	2018	2019	2020	2021
20152401 Maintenance du système de supervision et mise à niveau des automates de la STEP		-15'700.00	0.00	0.00	0.00
20152610 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Toyota Hilux, TP, 19.09.1997		50'000.00	0.00	0.00	0.00
20152611 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Mazda B2500, TP, 29.11.2004		40'000.00	0.00	0.00	0.00
20152612 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Toyota Hilux, Eaux, 01.12.2004		40'000.00	0.00	0.00	0.00
20152613 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Isuzu, TP, 31.07.2008		45'000.00	0.00	0.00	0.00
20152614 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Mercedes, Gérance, 05.02.1997		0.00	45'000.00	0.00	0.00
20152615 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Toyota Hilux, TP, 27.09.2002		0.00	45'000.00	0.00	0.00
20152616 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2016-2019, Toyota Hilux, Eaux, 05.10.2006		0.00	40'000.00	0.00	0.00
20160311 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Derrière-Pertuis		18'000.00	0.00	0.00	0.00
20160312 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Chézard, Chemin des Courtes Raies		28'650.00	0.00	0.00	0.00
20160313 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Vy Creuse		84'150.00	0.00	0.00	0.00
20160314 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Chantemerle		28'350.00	0.00	0.00	0.00
20160315 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Cernier, Rue Guillaume Farel		53'500.00	0.00	0.00	0.00
20160316 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Chemin de l'Orée		56'000.00	0.00	0.00	0.00
20160317 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Chézard, Rue du Puits		0.00	21'600.00	0.00	0.00
20160318 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Cernier, Rue de Pommeret		0.00	121'275.00	0.00	0.00
20160319 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Chemin du Tilleul		0.00	20'250.00	0.00	0.00
20160320 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Sous le Village		0.00	40'500.00	0.00	0.00
20160321 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Rue du Collège		0.00	37'750.00	0.00	0.00
20160322 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Chemin de Tête-de-Ran		0.00	24'000.00	0.00	0.00
20160323 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Chézard, Rue des Rosiers		0.00	16'000.00	0.00	0.00
20160324 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Hts-Geneveys, Chemin Bois Soleil		0.00	0.00	18'900.00	0.00
20160325 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, Cernier, Rue des Monts		0.00	0.00	175'500.00	0.00
20160326 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2016-2020, interventions en zones extraurbanisées		31'350.00	43'625.00	51'735.00	0.00
20162201 Entretien des réservoirs, crédit-cadre		100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
20162202 Entretien des stations d'épuration, crédit-cadre		100'000.00	100'000.00	100'000.00	100'000.00
20170301 Route d'accès aux éoliennes		250'000.00	0.00	0.00	0.00
20180201 Réfection rue des Monts à Cernier-Routes		0.00	0.00	0.00	200'000.00
20180203 Réfection rue des Monts à Cernier-Eau potable		0.00	0.00	0.00	440'000.00
20180204 Réfection rue des Monts à Cernier-Assainissement		0.00	0.00	0.00	460'000.00
20180301 Fontaines, bassin de rétention quartier A Tévu		800'000.00	0.00	0.00	0.00
20180601 Construction d'un centre forestier		0.00	0.00	-350'000.00	0.00
20200101 Traversée de Chézard-St-Martin-Routes		1'400'000.00	700'000.00	0.00	0.00
20200103 Traversée de Chézard-St-Martin-Eau potable		250'000.00	350'000.00	0.00	0.00
20200104 Traversée de Chézard-St-Martin-Assainissement		250'000.00	450'000.00	0.00	0.00
20200105 Traversée de Chézard-St-Martin-Eaux claires		100'000.00	500'000.00	0.00	0.00
20200301 Remplacement véhicules, crédit-cadre 2020-2024		0.00	0.00	300'000.00	300'000.00
20171201 Entretien lourd réseau eau potable, crédit-cadre 2017-2020		400'000.00	400'000.00	400'000.00	0.00
20171301 Entretien lourd réseau assainissement, crédit-cadre 2017-2020		350'000.00	350'000.00	350'000.00	0.00
20210101 Entretien lourd routes communales, crédit-cadre 2021-2024		0.00	0.00	0.00	250'000.00
20210201 Entretien lourd réseau eau potable, crédit-cadre 2021-2024		0.00	0.00	0.00	400'000.00
20210301 Entretien lourd réseau assainissement, crédit-cadre 2021-2024		0.00	0.00	0.00	350'000.00
20181001 Murs cinéraires, crédit-cadre 2018-2022		150'000.00	15'000.00	30'000.00	30'000.00
20181101 Aménagement déchèterie unique		1'000'000.00	500'000.00	0.00	0.00
20181201 Installation de moloks, crédit-cadre 2018-2022		25'000.00	25'000.00	25'000.00	25'000.00
20210401 Savagnier, prolongement trottoirs + aménagement place du Tilleul		0.00	0.00	0.00	500'000.00
4 Education, jeunesse et sports		5'540'000.00	640'000.00	4'590'000.00	3'160'000.00
20171101 La Fontenelle, transformations de salles de sciences en salles de classe		550'000.00	0.00	0.00	0.00
20180401 Engollon, piscine, étude de l'évolution des infrastructures		50'000.00	0.00	0.00	0.00
20180501 Engollon, camping, étude de réalisation		0.00	50'000.00	0.00	0.00
20190201 Les Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif-Réfection anneau athlétisme		0.00	0.00	280'000.00	0.00
20190203 Les Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif-Remplacement fenêtres, climatisation, ventilation		0.00	0.00	350'000.00	0.00
20190401 Les Geneveys-sur-Coffrane, étude d'extension du centre sportif		0.00	50'000.00	0.00	0.00
20190601 Montmollin, transformation du bâtiment communal en salles de classe		0.00	400'000.00	600'000.00	0.00
20200201 Assainissement collège des Geneveys-sur-Coffrane		0.00	0.00	3'000'000.00	3'000'000.00
20151402 Piscine Fontenelle, rénovation totale		1'250'000.00	0.00	0.00	0.00
20170601 Cernier, La Fontenelle, rénovation de l'aula (scène, sono, salle)		150'000.00	0.00	0.00	0.00
20170701 Cernier, ancienne halle de gymnastique, mise aux normes de sécurité		50'000.00	0.00	0.00	0.00
20170801 Vilars, ancienne halle de gymnastique, mise aux normes de sécurité		50'000.00	0.00	0.00	0.00
20171601 Les Geneveys-sur-Coffrane, étude du projet de réalisation d'un dojo		3'300'000.00	0.00	0.00	0.00
20190204 Les Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif-Déplacement terrain basket		0.00	0.00	220'000.00	0.00
20190205 Les Geneveys-sur-Coffrane, Centre sportif-Système chloration piscine		0.00	0.00	0.00	20'000.00
20180801 CSVR, renouvellement mobilier et machines, crédit-cadre 2018-2022		140'000.00	140'000.00	140'000.00	140'000.00
5 Développement territorial et culture		470'000.00	150'000.00	0.00	0.00
20121701 PAL Chézard-St-Martin		20'000.00	0.00	0.00	0.00
20140603 PAL Val-de-Ruz - Etude		400'000.00	150'000.00	0.00	0.00
20181301 PAL Savagnier		50'000.00	0.00	0.00	0.00
Total général		13'528'300.00	17'591'000.00	6'414'351.00	7'266'000.00

5. Besoins en financement, évolution de la dette

Sur la base des résultats du compte d'exploitation du PFT et du volume des investissements, le degré d'autofinancement de 80 % devrait pouvoir être tenu. Cependant, les prélèvements aux réserves voire les déficits d'exploitation ainsi que le 20 % des investissements consentis augmentent l'endettement de la Commune.

Ainsi, sur la base de cette prévision et en moyenne annuelle, les besoins en financements externes augmenteront de CHF 4,5 millions. Il s'agit donc de la couverture du déficit d'exploitation présenté, d'une moyenne de CHF 2,3 millions, auquel il faut ajouter la part de 20 % des investissements, d'une moyenne de CHF 11,0 millions, soit CHF 2,2 millions.

Il faudra également mettre cela en perspective de la réévaluation du patrimoine financier qui vous sera soumise dans le premier semestre 2017.

6. Piste des améliorations financières

Les enjeux que notre Commune se doit de relever sont d'importance. Le Conseil communal souhaite pouvoir explorer les pistes suivantes, à même de résoudre une part du financement futur.

6.1. Assainissement de la caisse de pensions

L'assainissement de la caisse de pensions prévoyance.ne est actuellement provisionné pour la part employeur afin de garantir le taux de couverture légal de 80 %. Dans le cas de résultats financiers favorables pour la caisse, nous pourrions ainsi adapter à la baisse cette provision. Cela redonnerait un peu de marge de manœuvre pour notre Commune. Cependant, à ce jour, les rendements ne sont pas favorables, les conditions des marchés étant très difficiles pour les institutions de prévoyance.

Par ailleurs, des décisions importantes seront à prendre en la matière par le Grand Conseil dans les prochains mois, nous y reviendrons ultérieurement.

6.2. Gel des rémunérations

Aussi désagréable que cela soit, un blocage de la progression salariale, voire une révision de la réglementation des salaires et des indexations, pourrait présenter une piste d'amélioration. Cependant, les conditions actuelles du statut du personnel sont déjà parmi les plus drastiques du Canton de Neuchâtel. Le Conseil communal ne pourra pas aller plus loin dans les restrictions à ce sujet.

6.3. Revalorisation du patrimoine financier

Comme indiqué dans le rapport sur la réévaluation du patrimoine administratif, un deuxième volet concernant le patrimoine financier vous sera présenté dans les prochains mois. Cette adaptation comptable permettra une amélioration de notre fortune globale, mais n'apportera pas non plus de liquidités.

6.4. Transports publics

Cette piste reste malheureusement d'actualité, mais à une hauteur moindre qu'en 2016. Ce domaine est de la compétence de l'Etat, une Commune ne devant en principe pas se substituer, hormis lors d'une phase de lancement d'une nouvelle ligne voire de l'extension d'une prestation existante. C'est pourtant ce qu'a fait notre Commune avec les prestations de la ligne 421 Neuchâtel – Savagnier – Cernier depuis le changement d'horaire 2016. Comme indiqué à plusieurs reprises, nous avons restreint notre engagement dès 2017 avec une somme en jeu de CHF 220'000.

Par ailleurs et en rappelant le texte du PFT précédent, la participation des parents aux coûts des abonnements des élèves devra également être analysée malgré que ce point puisse être très impopulaire. La gratuité des titres de transport constitue toutefois une forme d'inégalité puisque seuls les élèves qui en ont besoin pour se rendre à l'école voyagent gratuitement en dehors du temps scolaire.

6.5. Adaptation du coefficient fiscal

Cette mesure, dite de dernier recours, reste ouverte. Si les mesures de l'Etat en matière de transferts de charges se réalisent en grande partie, il ne sera pas possible à notre Commune d'y faire face sans relèvement du coefficient fiscal. Pour rappel, un point d'impôt représente environ CHF 500'000 de produits supplémentaires. Ainsi, si le volume des transferts de l'Etat représente CHF 2,5 millions, cela impliquerait une augmentation du coefficient de 5 points, sans que l'Etat soit en mesure de diminuer pour autant le sien.

7. Conclusion

Par essence, un PFT ne peut prendre en compte que les éléments connus au moment de sa rédaction. Même s'il est appelé à évoluer, le PFT 2018-2022 fournit des indications utiles à la conduite de l'action politique pour nos Autorités et les dicastères. Il démontre en tout cas la pertinence du processus de maîtrise et de consolidation des finances engagé depuis l'entrée en force de la fusion. Il met en évidence la nécessité de tout mettre en œuvre pour éviter une augmentation du coefficient fiscal.

Le PFT 2018-2022 ne tient toutefois pas encore compte des transferts de charges consécutifs au programme d'assainissement de l'Etat. Cette inconnue, comme nous l'avons relevé précédemment, représente à terme environ CHF 2,5 millions.

Bien que conscient des difficultés à maintenir l'équilibre ces prochaines années, le Conseil communal reste persuadé qu'une amélioration de la conjoncture, conjuguée avec une nouvelle zone industrielle et une prise en compte de la péréquation intercommunale, permettront de maîtriser les défis financiers à venir au niveau de la Commune. Ce sont les choix du Grand Conseil qui pourraient en décider autrement. Ce fait ne relève pas de la compétence du Conseil communal, à moins que l'Etat et les Communes n'arrivent à relever le défi d'améliorer la répartition des compétences entre eux et de trouver des synergies permettant de réelles économies d'échelle profitant au citoyen neuchâtelois. Persuadé qu'il existe là un gros potentiel d'économies conjointes, le Conseil communal s'attachera, en 2017, à poursuivre les discussions amorcées avec le Conseil d'Etat.

Plan financier et des tâches 2018-2022

Rapport au Conseil général

Dès lors, le Conseil communal vous remercie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport sur le plan financier et des tâches 2018-2022.

Veillez croire, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 28 novembre 2016

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

F. Cuche

Le chancelier

P. Godat